

# Contrat d'engagements Pommes-Poires 2024/2025 par l'AMAP des VOLONTAIRES

## Adhérent(s)

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

## Producteur :

MAISON GAILLARD

Production fruitière

110 route royale

78580 Les Alluets-le-roi

## Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production,
- Assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- Gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

## Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- Les fruits livrés sont certifiés bio,
- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **13 distributions de pommes et poires** :

**2024** : 30/09 – 14/10 – 28/10 – 11/11 – 25/11 – 09/12

**2025** : 06/01 – 20/01 – 03/02 – 17/02 – 03/03 – 17/03 – 31/03

## Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur **1 kilo de pommes à 3.30€** et **1 kilo de poires à 4.30€**.

Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** »). TVA 5,5% comprise.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Désignation	Prix unitaire	Prix panier	Nbre paniers	S/TOTAL
<b>LE PANIER</b> - 10 premières distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - 3 dernières distributions : 5kg de 2 variétés de pommes	18,00€ 16,50€	229,50€	....	....
<b>LE DEMI-PANIER</b> - 10 premières distributions : 2,5kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - 3 dernières distributions : 2,5kg de 2 variétés de pommes	9,00€ 8,25€	114,75€	....	....
<b>LE PANIER DE POIRES</b> - 10 premières distributions : 2kg poires	8,60€	86,00€	....	....
			TOTAL	....

Les distributions auront lieu le lundi soir au **Foyer de Grenelle**, entre **18h45 et 19h45**

**Ce contrat est élaboré pour une période de 8 mois.**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le \_\_\_ / \_\_\_ / 2024

à \_\_\_\_\_

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	